

INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA



CADRE DE DIALOGUE POUR
LES INVESTISSEMENTS DURABLES
AU KATANGA

Rapport de la 31^{ème} plénière

FEMME ET MINES : « ACCES AUX RESSOURCES MINIERES ET CREATION DES CONDITIONS FAVORABLES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DE LA FEMME DANS LES MINES »



Prof. Dr Ir Arthur KANIKI TSHAMALA

Modérateur - Consultant

Mars 2019

CONTENU

CONTENU	2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs de l'atelier	6
1.3. Résultats attendus.....	6
1.4. Méthodologie.....	6
1.5. Programme de l'atelier	7
2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE	9
2.1. Allocutions.....	9
2.2. Discussions en Panel	10
2.3. Communications	11
2.4. Débats en plénière	13
3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE	14
3.1. Session parallèle : Panel 1	14
3.2. Session parallèle : Panel 2	14
4. RECOMMANDATIONS	15
4.1. Recommandations du Panel 1.....	15
4.2. Recommandations du Panel 2.....	16
CONCLUSION	19
ANNEXES.....	20

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **BGSM** : Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier
- **CP** : Comité de Pilotage
- **DISM** : Développement Economique Intégré du Secteur Minier
- **ETD** : Entité Territoriale Décentralisée
- **FEC** : Fédération des Entreprises du Congo
- **FFGRN** : Forum des Femmes pour la Gouvernance des Ressources Naturelles
- **IDAK** : Investissements pour le Développement Durable du Katanga
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **PDL** : Plan de Développement Local
- **PE** : Permis d'Exploitation
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SAEMAPE** : Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière
Artisanale et à Petite Echelle
- **SE** : Son Excellence
- **ZEA** : Zone d'Exploitation Artisanale

INTRODUCTION

A Lubumbashi, du 19 au 20 mars 2019, il a été organisé la 31^{ème} plénière du Cadre de Dialogue pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK en sigle) autour du thème : « Femme et Mines, accès aux ressources minières et création des conditions favorables à la promotion de l’emploi de la femme dans les mines ».

En effet, la République Démocratique du Congo est l’un des pays possédant des gisements minéraux riches au monde mais avec une population pauvre et une exploitation minière caractérisée notamment par la présence croissante des femmes sur les sites et une faible redistribution des revenus issus du secteur et surtout le manque d’une politique cohérente pour la diversification de l’économie. Lorsqu’on constate que le code du travail congolais n’interdit pas aux femmes de travailler dans les mines et que malgré cela elle est mise à l’écart dans le secteur artisanal suite à la coutume et autres croyances et qu’elle ne profite pas pleinement des revenus issus de ce secteur on s’interroge sur l’opportunité d’organiser un dialogue entre parties prenantes afin d’y remédier. C’est dans cette perspective que l’IDAK s’est proposée, dans le cadre de sa 31^{ème} plénière, de faciliter les discussions entre parties prenantes, sur comment garantir une activité de survie pour une catégorie des personnes exposées à un travail pénible et qui a une incidence négative sur leur santé, leur croissance et leur droit et cela en interrogeant les pratiques internationales et le cadre juridique congolais sur base des circonstances et des enjeux plutôt que de croyances.

Les travaux de cette 31^{ème} plénière se sont déroulés pendant 2 jours dans la Salle des fêtes de Kalubwe Lodge à Lubumbashi et ont réuni une centaine de participants venus des provinces du Haut-Katanga, du Lwalaba et du Sud-Kivu. Ce document, est un rapport final qui synthétise le travail abattu par les participants ainsi que les recommandations formulées par eux.

Outre l’introduction et la conclusion, le présent rapport est subdivisé en quatre points. Le premier point rappelle les termes de références de la plénière ; le second et le troisième point portent, respectivement, sur le déroulement de la première et de la deuxième journée des travaux. Enfin, le quatrième point donne les recommandations formulées par les participants.

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES

1.1. Contexte

La République Démocratique du Congo est l'un des pays possédant des gisements minéraux riches au monde. Depuis l'époque coloniale, l'exploitation minière a dominé l'économie congolaise et a servi de moteur de croissance. Toutefois, les conflits et guerres des années 90 et début des années 2000 ont conduit à une détérioration de l'exploitation minière industrielle, et l'apparition de l'exploitation minière artisanale où se sont rués des hommes, des femmes et des enfants de tous âges pour faire face à la crise économique. Dans la filière cuivre – cobalt, l'exploitation artisanale continue de prospérer et représenterait 20% de la production annuelle du pays. Ce dernier constitue une source pour la croissance et les bénéfices pour une catégorie de la population congolaise.

En effet, la présence croissante sur les Zones d'Exploitation Artisanale (Z.E.A.) et des Permis d'Exploitation (P.E.) des populations, notamment les femmes, est justifiée par une faible redistribution des revenus issus du secteur, au taux élevé de chômage, des mises à la retraite sans paiement de la pension, le non-paiement des salaires dans les autres secteurs de la vie nationale et le manque d'une politique cohérente pour la diversification de l'économie.

Toutes ces situations rendent encore plus pénibles la vie de plusieurs milliers des femmes se retrouvant encore dans les Mines à la recherche de la survie. Depuis plusieurs années, la crise économique a paralysé tout le système de protection sociale. C'est ainsi que des milliers des femmes ont envahi dangereusement les sites miniers à la recherche des ressources pour garantir leur bien-être.

Dans la pratique, le code du travail congolais n'interdit pas aux femmes de travailler dans les mines. Leur mise à l'écart dans le secteur artisanal relève de la coutume qui met en scène des raisons diverses, notamment coutumières, culturelles et religieuses. La première explication semble aller de soi : l'exploitation souterraine est un travail dangereux et pénible, une activité virile par excellence. Mais c'est le registre de la croyance qui fournit l'argument le plus catégorique de l'interdit. Dans la mine, la présence des femmes ferait disparaître les minerais. C'est donc parce qu'elles portent malheur qu'elles ne doivent pas s'approcher des bons filons. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi dans le secteur industriel où les femmes travaillent même dans les mines souterraines.

C'est dans cette perspective que les parties prenantes au dialogue sur le développement durable, regroupées au sein de l'IDAK, en collaboration avec le ministère national des mines avec l'appui technique et financier du programme DISM de la GIZ, comptent faciliter les discussions entre parties prenantes, sur comment garantir une activité de survie pour une catégorie des personnes exposées à un travail

pénible et qui a une incidence négative sur leur santé, leur croissance et leur droit. En interrogeant les pratiques internationales et cadre juridique congolais sur base des circonstances et des enjeux plutôt que de croyances.

1.2. Objectifs de l'atelier

1.2.1. Objectif principal

Identifier les initiatives nationales et locales en matière de promotion de l'emploi féminin dans le secteur minier et en dégager les forces et faiblesses en vue d'une meilleure coordination des efforts dans la valorisation du travail de la femme dans les mines.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la plénière se propose de :

- Sensibiliser les parties prenantes clés du secteur minier sur la nécessité de promouvoir l'égalité de sexe en matière d'emploi dans les mines ;
- Examiner l'efficacité des politiques locales, nationales, régionales et internationales actuelles en matière de protection du droit de la femme à l'emploi ;
- Identifier les potentiels leviers pouvant aider à renforcer ou créer des lois /mesures spécifiques favorisant la promotion de l'accès de la femme à l'emploi dans les mines
- Proposer des mesures de renforcement de la sécurité de la femme travaillant dans le secteur minier artisanal en particulier.

1.3. Résultats attendus

A l'issue de deux jours de la Plénière, les résultats suivants été attendus :

- a) Les parties prenantes auront été sensibilisées sur la nécessité à promouvoir l'égalité de sexe en matière du travail dans les mines ;
- b) Les acteurs se seront convenus sur les mesures stratégiques à intégrer dans les politiques nationales en matière de promotion de l'emploi des femmes dans les mines ;
- c) Par consensus des mesures urgentes de sécurisation du travail de la femme travaillant dans le secteur minier artisanal ont été proposées ;
- d) Les parties prenantes auront analysé les instruments/politiques nationaux et internationaux en matière de protection des droits des femmes à l'emploi.

1.4. Méthodologie

Les présentations seront faites dans les panels et sessions paretelles, suivies des débats en plénière pour la formulation des recommandations aux parties prenantes à s'avoir le secteur public, secteur privé, la société civile, le secteur minier artisanal et les coopératives minières, sans oublier les sous-traitants miniers, ainsi que les utilisateurs finaux.

Les présentations devront être en Power point pour une durée maximale de 15 minutes.

1.5. Programme de l'atelier

L'atelier s'est déroulé suivant le programme présenté aux tableaux 1 et 2 respectivement pour la première et la deuxième journée.

Tableau 1.1. Programme de la première journée de l'atelier

Heure	Thème	Intervenants
9h00'	Arrivée des Participants et des officiels	Protocole
10h00'	Cérémonie d'ouverture de la Plénière	<ul style="list-style-type: none"> Hymne national Mot de bienvenu par Me Freddy KITOKO, Président du CP IDAK Mot de circonstance de la GIZ par M. Yvon MBWEBWE, Conseiller Technique (DISM) Mot d'ouverture de la plénière par SE M. le Ministre en charge du Budget et Relations avec le Parlement du Haut-Katanga
10h45'	Pause-café	Service Traiteur
10h30'	Panel 1 : Quel est le travail de la femme dans le secteur minier ? Pour quel revenu ?	<ul style="list-style-type: none"> Coopératives minières (Mme Kelly KEMBIA) Chambre des mines (Mme Thérèse MWAPE) Société Civile (Mme Mamie NDAYA) Gouvernement Lwalaba (Mme Djodjo KABUYA) Coopératives Sud-Kivu (Mme Wabiwa Emercia) FEC Lwalaba (Mme Agnès KABWIZ)
11h25'	Femmes et activités minières : Expériences d'ailleurs	MUSHIYA KABEYA
11h45'	Femme dans le secteur minier industriel : états de lieux	<ul style="list-style-type: none"> Imelda KABULO/MMG Micheline KYENGE/Kamoa Copper
12h25'	Débat général	Modérateur
13h00'	Pause-Repas	Service Traiteur
14h40'	Femmes et Mines : Place de la planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> Dr Jackie BAPURA/CTMP Dr Anne Marie TUMBA
15h00'	Participation de la femme dans la gouvernance des industries extractives en RDC : Initiatives et partage d'expérience	Me Vianney KANKU/FFGRN
15h30'	Témoignages	<ul style="list-style-type: none"> Mme Leticia Mme Angélique
16h00'	Débat général	Modérateur

Tableau 1.2. Programme de la deuxième journée de l'atelier

Session parallèle 1		Me Liliane MUSASA Co-facilitatrice Panel 1
Heure	Sujet	Intervenants
9h00'	La femme dans l'administration minière	Mme MBO KASONGO Marianne (Secrétariat Général Ministère des Mines)
9h30'	Présence de la femme dans et autour des sites miniers, quel travail et pour quel rendement ?	Mme Alphonsine TSHILEFE Présidente du FEMIIAC
10h00'	Pause-café	Service Traiteur
10h30'	Débat et formulation des recommandations	Co-facilitatrice Panel 1
Session parallèle 2		Mme Thérèse MWAPE Co-facilitatrice Panel 2
9h00'	La femme dans la sous-traitance minière	Mme Agnès KABWIZ Présidente femmes entrepreneurs FEC/Lwalaba Mme Marthe TSHOFU, King Food
9h30'	Comment réussir dans un environnement à prédominance masculine ?	Mme Elisa KALASA, Manager du social à Ruashi Mining
10h00'	Pause-café	Service Traiteur
10h30'	Débat et formulation des recommandations	Co-facilitatrice Panel 2
13h00'	Pause-Repas	Service Traiteur
14h00'	Présentation des recommandations de deux panels en plénière	Rapporteurs Panels
14h30'	Adoption des recommandations générales	Composantes IDAK/Facilitateur
16h00'	Actualités de l'IDAK	Rapporteur de l'IDAK
16h15'	Mot de clôture	SE M. le Ministre en charge du Budget et Relations avec le Parlement du Haut-Katanga
16h30'	Cocktail	Service Traiteur

2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE

La première journée de la 31^{ème} plénière de l'IDAK sur « Femme et Mines, accès aux ressources minières et création des conditions favorables à la promotion de l'emploi de la femme dans les mines » a connu 4 temps forts :

- Les allocutions ;
- Les discussions en Panel ;
- Les présentations ;
- Les débats en plénière.

2.1. Allocutions

Après l'hymne national, la journée s'est ouverte sur 3 allocutions :

- La première allocution a été celle de Monsieur **Freddy KITOKO**, Président du Comité de Pilotage de l'IDAK. Dans son mot, l'intervenant a remercié les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'organisation et leur a souhaité la bienvenue à la 31^{ème} plénière de l'IDAK. L'intervenant a poursuivi son allocution en dressant le profil de la femme qui œuvre dans le secteur minier. Il a ensuite montré la nécessité de pousser la réflexion et de fournir des efforts dans la valorisation du travail de la femme dans les mines. Il a terminé son intervention par souhaiter aux participants des excellentes conditions de travail.
- La deuxième allocution a été celle de Monsieur Yvon MBWEBWE, Conseiller Technique à la GIZ. Dans son mot, l'intervenant a également souhaité la bienvenue aux participants et a circonscrit le cadre de l'appui apporté par la GIZ à l'organisation de cette 31^{ème} plénière de l'IDAK. Il a ensuite brièvement expliqué le projet « Développement Economique Intégré du Secteur Minier » (DISM) qui vient remplacer le projet « Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier » (BGSM) arrivé à son terme. Poursuivant son allocution, l'intervenant a souligné que le projet DISM va continuer à apporter son appui au dialogue dans les mines à travers l'IDAK. Il a terminé son intervention en soulignant que cette 31^{ème} plénière met la femme à l'honneur et lui donne l'occasion de réfléchir et discuter avec son partenaire masculin afin d'améliorer sa condition dans le secteur minier.
- La troisième allocution a été celle de S.E. Monsieur le Ministre Provincial en charge du Budget et relation avec le Parlement du Haut-Katanga. Dans son intervention, l'orateur a également dressé le profil de la femme dans le secteur minier artisanal et le maigre profit qu'elle en tire. L'intervenant a remercié l'IDAK d'avoir choisi de consacrer cette plénière pour se pencher sur le sort de la femme qui opère dans le secteur minier. Il a également montré que l'enjeu majeur de cette plénière de l'IDAK est de faciliter les discussions entre les parties prenantes pour aider les

femmes qui souffrent à sortir de la précarité. Il a terminé son allocution en déclarant ouverts les travaux de la 31^{ème} plénière de l'IDAK et en invitant les participants à un travail assidu dont les recommandations sont très attendues notamment par le Gouvernement Provincial du Haut-Katanga.



Figure 2.1. Photo de Monsieur Yvon MBWEBWE prononçant son allocution à l'ouverture de la 31^{ème} plénière de l'IDAK

2.2. Discussions en Panel

Les travaux proprement dits de la 1^{ère} journée se sont ouverts par un Panel composé des représentants des différentes parties prenantes :

- Mme Kelly KEMBIA : Coopératives minières ;
- Mme Thérèse MWAPE : Chambre des mines de la FEC ;
- Mme Mamie NDAYA : Société Civile ;
- Mme Djodjo KABUYA : Gouvernement Provincial du Lwalaba ;
- Mme Wabiwa Emercia : Coopératives du Sud-Kivu ;
- Mme Agnès KABWIZ : FEC de la Province du Lwalaba.

Le Panel a eu pour mission de dresser le portrait de la femme intervenant dans le secteur minier en mettant en évidence deux aspects suivants :

- La nature du travail qu'elle effectue ;
- Le revenu qu'elle en tire.

Pour le Panel, la femme dans le secteur minier intervient au niveau artisanal, au niveau des coopératives et même au niveau industriel et même s'il y a encore des choses à faire, ses conditions se sont nettement améliorées. Au niveau industriel, actuellement les femmes occupent des postes de direction au même titre que les hommes.

Au cours de son intervention, Madame Wabiwa, paneliste venant du Sud-Kivu, a souligné le fait qu'elle était mandatée par les femmes de sa province pour décrire les conditions pénibles dans lesquelles elles opèrent au niveau artisanal. Le Panel a également relevé le fait que les entreprises chinoises doivent encore fournir des efforts pour améliorer les conditions de travail particulièrement pour les femmes. Du point de vue du revenu, le Panel a noté qu'il n'y a presque pas de différence entre le revenu de l'homme et celui de la femme à conditions de travail égale.

2.3. Communications

La première journée de la 31^{ème} plénière de l'IDAK a connu 4 communications et deux témoignages. Il s'agit de :

- 1) *Femmes et activités minières : Expériences d'ailleurs, présentée par Madame MUSHIYA KABEYA ;*
- 2) *Femme dans le secteur minier industriel : états de lieux, présentée par Madame Imelda KABULO et Madame Micheline KYENGE ;*
- 3) *Femmes et Mines : Place de la planification familiale, présentée par Dr Jacque BAPURA et Dr Anne Marie TUMBA ;*
- 4) *Participation de la femme dans la gouvernance des industries extractives en RDC : Initiatives et partage d'expérience, présentée par Madame Vianney KANKU.*

Les deux témoignages ont été présentés par Madame Leticia et Madame Angélique.

La première communication, celle de Madame MUSHIYA KABEYA s'est principalement attelée à la présentation de l'Agence Synergy et de ses activités. Dans sa communication, l'oratrice a donné les objectifs de l'Agence Synergy qui sont : la Communication sociale, les innovations, la création de plateforme événementielle et la responsabilité sociétale des entreprises et des personnalités. S'agissant des activités, l'oratrice a donné une liste importante des réalisations de l'année 2019 mettant en évidence notamment la jeunesse, les femmes, l'entrepreneuriat et l'éducation. L'orateur a terminé sa communication en citant quelques expériences d'autres pays tels que le Ghana, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

La deuxième communication, celle de Madame Imelda KABULO et Madame Micheline KYENGE s'est appesantie sur la situation de la femme dans le secteur minier industriel. De cette présentation on note que les statistiques révèlent un faible pourcentage des femmes intervenant dans le secteur minier aux postes de qualification. Après avoir donné la situation des entreprises MMG-Kinsevere et Kamo Copper, les

oratrices ont conclu leur intervention en soulignant l'importance de sortir l'éducation et la formation des jeunes filles des sentiers battus, les diversifier afin de leur donner plus de chance à la vraie parité.

La troisième communication, celle de Dr Jacque BAPURA et Dr Anne Marie TUMBA s'est focalisée sur la planification familiale. Les oratrices ont défini la planification familiale comme un ensemble des techniques, méthodes et moyens d'espacer les naissances et de déterminer le moment et le nombre d'enfants qu'un couple désire. Les oratrices ont montré l'importance de cette planification et ont fait le lien avec le rendement de la femme dans le secteur minier. Les oratrices ont terminé leur communication en affirmant que la planification familiale sauve des vies, améliore la santé, renforce les économies et sort le pays de la pauvreté.



Figure 2.2. Photo des oratrices : Dr Jacque BAPURA (à gauche) et Dr Anne Marie TUMBA (à droite)

La quatrième et dernière communication de la 1^{ère} journée, celle de Madame Vianney KANKU s'est principalement focalisée sur la présentation du Forum des Femmes pour la Gouvernance des Ressources Naturelles en RDC (FFGRN) comme exemple d'initiatives féminines. Dans sa communication, l'oratrice a décrit le FFGRN comme une plateforme nationale des femmes œuvrant dans les ONG ou indépendante qui traite des questions des ressources naturelles. Elle donné sa création, sa composition, sa structure, sa vision, sa mission et quelques réalisations de celle-ci. L'oratrice a terminé sa communication en affirmant que pour promouvoir le travail de femmes dans les mines, l'effort de tous et de chacun est impérieux car la femme seule ne peut pas réussir sans l'aide de son accompagnateur naturel qui est l'homme.

2.4. Débats en plénière

La première journée s'est terminée par un débat en plénière et par deux témoignages : celle de Madame Leticia ainsi que celle de Madame Angélique. Le témoignage de Madame Angélique a été accompagné des photos montrant les femmes travaillant dans les mines au même titre que les hommes ainsi que de la projection d'une séquence vidéo exprimant la même réalité. La journée s'est terminée par un débat général très vif et très animé.



Figure 2.3. Présence remarquable du début à la fin des travaux de S.E. Madame le Ministre en charge du Budget de la Province du Lwalaba

3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE

Les travaux de la deuxième journée se sont ouverts par des sessions parallèles organisées en Panel 1 et Panel 2.

3.1. Session parallèle : Panel 1

Le Panel 1 a connu deux présentations. Il s'agit de :

- 1) *La femme dans l'administration minière, présentée par Madame MBO KASONGO Marianne ;*
- 2) *Présence de la femme dans et autour des sites miniers, quel travail et pour quel rendement, présentée par Madame Alphonsine TSHILEFE.*

3.2. Session parallèle : Panel 2

Le Panel 2 a connu également deux présentations. Il s'agit de :

- 1) *La femme dans la sous-traitance minière, présentée par Madame Agnès KABWIZ ;*
- 2) *« Comment réussir dans un environnement à prédominance masculine ? » présentée par Madame Elisa KALASA.*

Après les présentations, les discussions se sont déroulées d'abord en carrefour et ensuite en plénière et ont abouti à la formulation des recommandations reprises au point 4 du présent rapport.

4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées dans les carrefours par composantes, se présentent de la manière :

4.1. **Recommandations du Panel 1**

Le Panel 1 réuni en session parallèle a formulé les recommandations suivantes :

4.1.1. Au Gouvernement

- a) Améliorer la chaîne d'approvisionnement des minerais en vue de faciliter le rôle de la femme dans le secteur minier
- b) Impulser la femme à jouer un rôle de responsable dans la gestion des coopératives minières
- c) Éliminer la discrimination des femmes dans l'Administration minière
- d) Initier les femmes à l'usage de nouvelle technologie de l'information et communication
- e) Fixer la rémunération minimum par rapport aux prestations des services sur les sites miniers
- f) Mener le dialogue auprès des entreprises à mettre en œuvre la disposition relative à une cohabitation avec les artisans
- g) Formaliser le travail de la femme par un cadre juridique du secteur minier
- h) Vulgariser les textes de lois régissant le secteur minier
- i) Organiser les formations et les sensibilisations en faveur des femmes sur les techniques de sécurité sur les sites miniers (SAEMAPE)
- j) Appuyer financièrement les femmes pour qu'elles migrent de l'artisanat à la petite
- k) Doter le SAEMAPE d'un laboratoire pour accompagner les femmes en faisant une contre-expertise de leurs produits
- l) Mettre à la disposition des sites miniers les services d'appui psychologique et d'assistance sociale
- m) Restructurer les services de taxation pour un bon suivi et prise en charge
- n) Appuyer la découverte des ZEA en faveur des femmes.

4.1.2. Aux entreprises

- a) Sensibiliser le département de RSE afin de promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat féminin.

4.1.3. A la Société Civile

- a) Initier les femmes à l'usage de nouvelle technologie de l'information et communication ;
- b) Renforcer les capacités des acteurs (dont les femmes) en entrepreneuriat à se doter des programmes cohérents afin de bénéficier de la sous-traitance ;
- c) Encourager la reconversion de la femme dans l'agro-pastoral et autre secteur économique
- d) Encourager l'émergence d'une classe moyenne parmi les femmes œuvrant dans l'artisanat minier

- e) Vulgariser les textes de lois régissant le secteur minier
- f) Former la femme dans l'exercice des AGR pour son autonomisation
- g) Poursuivre les actions de plaidoyer en faveur de l'accès aux femmes sur les sites miniers et bannir la croyance au fétichisme
- h) Mener un plaidoyer pour que l'Etat encadre les exploitants miniers pour leur reconversion de l'artisanat à la petite mine
- i) Mener un plaidoyer pour l'effectivité et le respect des cahiers de charge des entreprises et communautés locales.

4.1.4. Aux associations féminines

- a) Redynamiser le RENEFEM et le doter des documents juridiques
- b) Encourager le réseautage des femmes œuvrant dans l'Administration minière
- c) Organiser les échanges d'expériences thématiques interprovinciales à travers le réseau des femmes
- d) Initier les femmes à l'usage de nouvelle technologie de l'information et communication
- e) Numériser des images des femmes sur les sites web
- f) Encourager les femmes à s'associer en entreprises pour bénéficier de la sous-traitance en vue de l'autonomisation de celles-ci.

4.1.5. Aux autorités coutumières

- a) Poursuivre les actions de plaidoyer en faveur de l'accès aux femmes sur les sites miniers et bannir la croyance au fétichisme

4.1.6. A l'IDAK

- a) Organiser un atelier sur l'impact de l'artisanat minier sur la santé sexuelle et de la reproduction de la femme

4.2. Recommandations du Panel 2

Le Panel 2 réuni en session parallèle a formulé les recommandations suivantes :

4.2.1. Au Gouvernement

- a) De soutenir l'entrepreneuriat local (le gouvernement doit accompagner la production locale) ;
- b) De renforcer les lois pour protéger la production locale ;
- c) D'accélérer les mesures d'accompagnement du nouveau code minier quand a la rétrocession de la redevance minière pour chaque entité administrative décentralisée ;
- d) D'identifier tous les fabricants locaux pour les encourager et mettre en place le mécanisme pour les protéger ;

- e) Que l'autorité de régulation de la sous traitance dans le secteur privé, suive la production des indicateurs sur l'accompagnement des entreprises féminines ;
- f) De dissocier les femmes politiques des activités associatives des femmes entrepreneurs dans le respect de la loi 004/2001 du 20/07/2001 ;
- g) Que le gouvernement octroie les exonérations aux frontières en faveur des entrepreneurs femmes pour les matières premières et autres ;
- h) D'octroyer des exonérations aux frontières en faveur des entrepreneurs féminins.

4.2.2. Au Ministère du Plan

- a) Qu'il accompagne les ETD à élaborer les PDL, la notion du budget participatif liée au genre doit être prise en compte dans la compréhension et la participation effective de la femme a tous les niveaux ;
- b) Qu'il déploie les gens dans les entités territoriales décentralisées pour appuyer et aider à faire les statistiques des femmes dans l'administration publique et entreprises privées afin de pouvoir trouver les stratégies d'amélioration.

4.2.3. A l'IDAK

- a) D'encourager le soutien des femmes aux décisions du gouvernement ;
- b) De faciliter la formation des femmes (par exemple à l'utilisation de l'Access) ;
- c) De faciliter le financement des (idées, activités des femmes) à travers les mécanismes comme MIFA ;
- d) De vulgariser les lois sur la parité afin que les femmes se retrouvent ;
- e) De suivre toutes les recommandations et en informer les femmes au moment opportun ;
- f) De sensibiliser la femme par rapport à ses responsabilités d'entreprises et d'encourager la méritocratie ;
- g) De renforcer la spécialisation des femmes dans divers secteurs d'activités par les formations ;
- h) D'encourager la population a trouver intérêt dans les produits locaux afin d'accroître la production locale ;
- i) D'aider les femmes à avoir les documents nécessaires à l'exercice de leurs activités.

4.2.4. A l'ANAPI

- a) D'intensifier la vulgarisation du code d'investissement.

4.2.5. Au Gouvernement et à l'IDAKI

- a) D'encourager le travail en synergie et en consortium des entrepreneurs féminins par les donneurs des marchés ;
- b) D'accompagner l'application des mesures coercitives par rapport à l'applicabilité de la loi sur les sous traitance ;
- c) De vulgariser la loi sur la sous traitance et le code minier révisé.

4.2.6. Aux entreprises minières

- a) De se conformer à la loi quant à l'adhésion aux chambres de commerce de leur choix ;
- b) D'encourager l'entrepreneuriat féminin et améliorer les conditions de travail des femmes ;
- c) D'encourager le renforcement des capacités des femmes.

4.2.7. Aux femmes

- a) De calquer les formules en fonction des spécificités rencontrées (par exemple se mettre à niveau, être compétitive, faire sa publicité, ne pas trop se plaindre) ;
- b) De s'investir dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- c) D'adhérer massivement à la FEC ;
- d) De se regrouper en coopératives pour faciliter l'accès aux informations et au marché.

CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objet de rendre compte de la 31^{ème} plénière de l'IDAK organisée du 19 au 20 mars 2019 dans la salle des fêtes de Kalubwe Lodge à Lubumbashi autour du thème : « **Femme et Mines, accès aux ressources minières et création des conditions favorables à la promotion de l'emploi de la femme dans les mines** ».

L'objectif de cet atelier était d'identifier les initiatives nationales et locales en matière de promotion de l'emploi féminin dans le secteur minier et d'en dégager les forces et faiblesses en vue d'une meilleure coordination des efforts dans la valorisation du travail de la femme dans les mines. Les travaux se sont déroulés sur deux jours et ont connu la participation d'une centaine de personnes venues des provinces du Haut-Katanga, du Lwalaba ainsi que du Sud-Kivu. Au cours des travaux, les parties prenantes ont été sensibilisées sur la nécessité de promouvoir l'égalité de sexe en matière du travail dans les mines ; les acteurs se sont convenus sur les mesures stratégiques à intégrer dans les politiques nationales en matière de promotion de l'emploi des femmes dans les mines et des recommandations sur la sécurisation du travail de la femme travaillant dans le secteur minier artisanal et industriel ont été proposées.

Sont annexées à ce rapport : la liste des participants ainsi que les communications présentées au cours de ces deux journées de travail.

ANNEXES

1. Liste des participants
2. Présentations